RÈGLEMENT
PRIX PREMIÈRE PLUME

Cœur de Beauce

Pays Dunois

Infos et règlement :
www.coeurdebeauce.fr

Préambule

Porté par le Pays Dunois et la Communauté de Communes Cœur de Beauce, le « Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois » récompense, depuis 2004, des textes encore non édités ayant trait au territoire afin de constituer un fonds « mémoire collective ».

L'idée d'ouvrir le prix du manuscrit à des jeunes est née il y a quelques années lorsque trois jeunes ont déposé des manuscrits dans le cadre du concours « adulte ». Il est donc apparu nécessaire dès 2011 de réfléchir à un prix spécifique avec des critères adaptés. En 2023, une nouvelle catégorie baptisée « Première Plume » et destinée aux enfants jusqu'à 12 ans voit le jour.

1 - Caractéristiques du prix

- Le prix récompense un auteur individuel d'un ouvrage, document ou narration (à l'exclusion de la poésie et de la bande-dessinée), portant sur les genres suivants : roman, biographie, nouvelles, mémoires, recherche historique ou scientifique.
- Public ciblé : enfants jusqu'à 12 ans inclus.
- L'ouvrage doit avoir une relation directe ou précise avec le territoire du Pays Dunois et/ou de la Communauté de Commune Cœur de Beauce. Le manuscrit doit avoir une accroche avec les territoires du Dunois et de la Beauce (annexe 3). Une partie du manuscrit peut faire référence à des territoires limitrophes, Chartres par exemple, mais il ne doit pas s'agir de l'intégralité du contenu du manuscrit.
- Le manuscrit doit comporter 4 pages minimum, manuscrites (soit 1000 mots minimum) ou dactylographiées (police de caractère Times New Roman 12 pts, double interligne, marge 2.5 cm).
- Des illustrations manuelles peuvent être insérées en plus.
- Le manuscrit pourra donc être écrit par un ou deux enfants (un auteur / un illustrateur).
- La correction orthographique du manuscrit par une tierce personne est possible.
- Un manuscrit peut se représenter l'année suivante si celui-ci n'a pas été lauréat et si l'auteur a apporté des améliorations suite aux recommandations du jury.
- Chaque auteur aura l'obligation de léguer son manuscrit au fonds « Mémoire Collective du Pays Dunois et de la Communauté de Communes Cœur de Beauce » géré, pour le compte des deux structures.

2 - Remise des manuscrits

Pour être recevable, chaque candidature doit comporter :

- un exemplaire du manuscrit (version papier ou informatique).
- un résumé d'environ 5 lignes du manuscrit.
- la fiche de candidature au prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois précisant les coordonnées complètes du candidat (nom, prénom, âge, adresse postale, téléphone fixe et portable et adresse électronique), attestant de la non publication du manuscrit et approuvant toutes les conditions du règlement de participation au prix cette fiche doit être signée du candidat (cf annexes 1 et 2).

Les ouvrages sont à adresser **avant le 2 novembre 2026 à :**

Communauté de Communes Cœur de Beauce
Service culturel
1 Place de Beauce
28140 ORGERES-EN-BEAUCE

3 - Désignation des lauréats

La désignation des lauréats s'effectue lors d'une réunion du jury avant la remise officielle du prix.

Il faut un **minimum de 3 manuscrits** pour que le jury puisse se réunir et choisir les lauréats. Si le nombre de manuscrits n'est pas suffisant, le prix est reporté à l'année suivante et les manuscrits déposés sont automatiquement représentés.

Les manuscrits sont rendus anonymes et sont transmis aux membres du jury dès réception. Chaque membre du jury ayant lu au préalable les manuscrits, donne son avis sur chacun d'eux. Afin d'aider les membres du jury dans leur lecture une grille reprenant différents critères a été établie (cf annexe 2).

Si un membre du jury ne peut venir à cette réunion, celui-ci peut transmettre au président du jury ses avis qui seront lus pendant la réunion. Il doit indiquer le nom du manuscrit pour lequel il souhaite voter.

Le lauréat est choisi au scrutin secret et à la majorité absolue. Chaque membre du jury inscrit le nom du manuscrit pour lequel il souhaite voter.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.
Le vote peut se faire à main levée si plus de la moitié des membres du jury le souhaite.

En cas d'égalité au bout des trois tours, le prix est exceptionnellement divisé si les ouvrages concernent deux manuscrits d'un même genre avec la même qualité littéraire.

4 - Dotation du prix et engagements du lauréat

Ce prix permet au lauréat de recevoir un bon d'achat de 100 € à utiliser dans une librairie indépendante du territoire (Librairie du Coin à Châteaudun ou Librairie Une page à écrire à Janville-en-Beauce).

L'auteur lauréat pourra représenter un nouveau manuscrit l'année suivante. Un même auteur ne pourra recevoir que deux fois le Prix du Manuscrit de la Beauce et du Dunois pour deux manuscrits différents.

En contrepartie, le lauréat s'engage :

- à venir retirer son prix, le jour de la remise officielle.
- En cas d'édition du manuscrit, à mentionner sur la couverture (par tous moyens laissés au choix du lauréat) que le manuscrit a reçu le Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois, en précisant l'année.
- Accepte que l'association des Donneurs de voix et la Bibliothèque sonore de Châteaudun réalisent l'enregistrement du manuscrit lauréat lorsque celui-ci sera édité ou sur demande du Jury jeune. En effet, depuis 2014, le Pays Dunois et la Communauté de communes Cœur de Beauce rendent accessibles les manuscrits lauréats aux déficients visuels et aux personnes souffrant d'un handicap les empêchant de lire. Cette association bénéficie de l'exemption de droits d'auteurs pour l'enregistrement de bandes sons de livres édités, selon le décret paru au Journal Officiel du 24/12/2008. Ces bandes sont ensuite mises à disposition de ses adhérents et

des adhérents de la bibliothèque nationale. En revanche, il est interdit de reproduire et copier ces enregistrements à titre personnel ou pour tout autre destination.

5 - Jury

Celui-ci sera composé de professionnels du livre : enseignants, auteurs, élus, bibliothécaires, libraires…

6 - Acceptation du règlement

Toute participation au Prix implique l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement par le candidat.

7 - Litiges

Les organisateurs et les membres du jury déclinent toute responsabilité en cas de recours éventuels de tiers, pour ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

En cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal Administratif du ressort du siège du Pays Dunois et de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Annexe 1 : Fiche de candidature au Prix du manuscrit de La Beauce et du Dunois – catégorie « Première plume »

Nom de l'enfant :	**Prénom de l'enfant :**
Année de naissance de l'enfant :	**Nom et prénom du représentant légal :**
E-Mail :	**Tél :**
Rue et N° :	
CP et ville :	
Etablissement scolaire et classe :	
Titre du manuscrit :	
Pièces constitutives du dossier : un exemplaire du manuscrit sur support papier ou sur support informatique. un résumé d'environ 5 lignes du manuscrit sur support papier ou sur support informatique La fiche de candidature	
Règlement du Prix J'atteste avoir lu le règlement du Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois J'accepte toutes les conditions de ce règlement	
Vous avez été informé du prix par :	
Remarques particulières	

Date :	**A :**
Signature du candidat :	**Signature du représentant légal :**

Attestation de non-publication :

Je soussigné(e) ……..…… (nom et prénom), certifie que le manuscrit……
……
…….
(titre), de mon enfant…….(nom et prénom) n'a jamais été publié ni édité.

Le …….

A ……...

Signature du représentant légal :

Annexe 2 : Grille de lecture des manuscrits
prix « Première plume »
Critères de sélection

1 - Respect du règlement du prix

A - L'âge du candidat

→ Enfant jusqu'à 12 ans inclus.

B - Le manuscrit doit porter sur le genre littéraire suivant :

→ roman
→ biographie
→ nouvelles
→ mémoires

C - Le manuscrit doit avoir une relation directe et précise avec le territoire du Pays Dunois et/ou de la Communauté de Communes Cœur de Beauce

→ L'histoire doit avoir une accroche avec les territoires du Dunois et de la Beauce. Une partie du manuscrit peut faire référence à des territoires limitrophes mais il ne doit pas s'agir de l'intégralité du contenu du manuscrit.
→ L'auteur réside en Pays Dunois et/ou la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

D - Caractéristiques du manuscrit

→ L'auteur écrit en français.
→ Le manuscrit comporte 4 pages minimum, manuscrites (soit 1000 mots minimum) ou dactylographiées (police de caractère Times New Roman 12 pts, double interligne, marge 2.5 cm) ; et illustrations possibles en plus.

2 - Sentiment du juré

Malgré toutes tentatives de rationalisation de la note, il semble très important que les jurés puissent ajouter une appréciation totalement subjective. En effet, on peut trouver un grand intérêt artistique ou narratif à un manuscrit, et pourtant y être totalement insensible. A l'inverse, il arrive que l'on soit séduit par un livre anodin en apparence. Cela arrive avec certains livres subtils, dont la magie opère sans qu'on sache l'analyser ou la définir. Devant cette part d'inexplicable, une note clairement subjective et assumée comme telle est indispensable.

A - Le texte vous a t'il plu ?

Voici 5 appréciations approximatives qui peuvent vous aider :
→ Le texte m'a totalement déplu, il ne répond pas du tout à mes attentes.
→ Il ne répond pas assez à mes attentes ; il y a trop de défauts, la lecture est parfois très difficile.
→ Le texte m'a plu, l'ensemble est intéressant mais il demande à être corrigé.
→ Le texte m'a bien plu.
→ Le texte m'a beaucoup plu.

B - Le conseilleriez-vous à un jeune lecteur ?

4 - Le contenu

A - Découverte d'un pays, d'une région, d'une culture

L'auteur a-t-il profité du récit pour vous faire découvrir des éléments typiques de son pays, de sa région, de sa culture ?

B - Qualité de la documentation

C - L'originalité du récit

5 - La forme

A - L'organisation

Un bon texte doit être bien organisé, bien écrit, sa lecture doit être aisée et agréable.

B - La narration

Le texte présente un intérêt constant, donnez votre appréciation.

C - Orthographe, grammaire et ponctuation doivent être de bonne qualité.

→ Il y a trop de fautes pour pouvoir lire normalement le texte.
→ Il y a beaucoup de fautes et cela gêne la compréhension du texte.
→ Quelques fautes ralentissent ou gênent la lecture.
→ Pas ou peu de fautes.

Annexe 3 : Cartes du territoire